



PREAVIS MUNICIPAL 09-2025
DEUXIEME DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE CHF 39'500.—
POUR LA REVISION DU PLAN D’AFFECTATION COMMUNAL (PAcom)
ET DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LES CONSTRUCTIONS
ET L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dossier traité par : Olivier Tappy

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans sa séance du 22 mars 2017, le Conseil communal avait approuvé le préavis municipal 02-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 135'000.— pour la révision du Plan général d'affectation (nouvellement nommé Plan d'affectation communal) et du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire. Le 6 avril 2022, un crédit supplémentaire de CHF 35'000.— (préavis municipal 01-2022) a été octroyé à la Municipalité pour poursuivre les démarches (processus de mise à l'enquête publique et traitement des oppositions)

Le 4 octobre 2023, le PACom et son règlement ont été approuvés par le Conseil communal. Le dossier a été transmis, pour examen et approbation, au Canton (Direction générale du territoire et du logement – DGTL).

Dans son analyse du 11 mars 2025, la DGTL a relevé certains points qui nécessitent encore quelques ajustements. Le solde de crédit restant, CHF 1'002.10, n'est pas suffisant pour couvrir les prestations encore à réaliser. Une offre complémentaire a été demandée au bureau d'urbanisme, Esplanade aménagement SA à Lausanne.

2. Crédit supplémentaire et détail des coûts

L'offre complémentaire comprend les adaptations du PACom requises par le Canton - incluant les diverses coordinations avec les Services cantonaux. La première phase de l'offre (et l'évaluation des heures qu'elle requiert) correspond aux prestations du bureau d'urbanisme déjà effectuées jusqu'au 30 juin 2025.

Vu la difficulté d'évaluer à l'avance les prestations survenant après l'enquête publique complémentaire, l'offre du bureau d'urbanisme s'arrête à la fin de l'enquête publique, un montant supplémentaire est demandé pour les prestations à prévoir à l'issue de celle-ci, notamment le traitement des éventuelles nouvelles oppositions, recevables uniquement sur les modifications, les séances de conciliation et la fin de la procédure de légalisation du PACom.

Conformément à l'article 16 alinéa 2 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), la Municipalité soumet au Conseil communal, le préavis municipal 09-2025 relatif à une deuxième demande de crédit supplémentaire de CHF 39'500.—.

Prestation du bureau d'urbanisme Esplanade aménagement SA	CHF	19'500 TTC
Prestations après l'enquête publique complémentaire	CHF	20'000 TTC
Deuxième demande de crédit supplémentaire	CHF	39'500 TTC

La durée d'amortissement selon le mode MCH2 sera de 10 ans.

3. Calendrier prévisionnel

Elaboration du dossier modifié et envoi au Canton	Août 2025
Ultime contrôle du Canton	Septembre 2025
Dernières modifications	Octobre 2025
Enquête publique complémentaire	Novembre 2025
Traitement des oppositions (séances conciliation)	Janvier 2026
Approbation du législatif communal du PAc com modifié	Mars 2026
Envoi du dossier au Canton pour approbation	Avril 2026

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de La Rippe

vu le préavis municipal n° 09-2025 relatif à une deuxième demande de crédit supplémentaire de CHF 39'500.— pour la révision du Plan d'affectation communal et du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire,

lu les rapports des deux commissions chargées d'étudier cet objet (Urbanisme et Gestion-Finances),

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

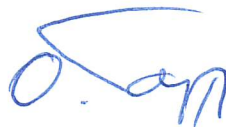
DECIDE

- d'approuver le préavis municipal n° 09-2025 relatif à une deuxième demande de crédit supplémentaire de CHF 39'500.— pour la révision du Plan d'affectation communal et du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 39'500.— pour la révision du Plan d'affectation communal et du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 39'500.—.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 21 juillet 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Olivier Tappy



La Secrétaire :



Nathalie Jenni Kohler